

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ / MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Avis du Département des Bouches-du-Rhône sur le projet de PLU de Rognac
arrêté le 17 novembre 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Rognac arrêté le 17 novembre 2016, sous réserve que soient prises en considération les observations figurant dans le rapport notamment celles concernant la Zone Agricole Protégée.

A l'unanimité
M. VERANI s'abstient.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée